



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Vendredi 5 avril 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Vienne, le 16 mars.* Un courrier dépêché à S. M. I. par leur hautes-puissances a apporté les remerciemens et les expressions de la reconnaissance de la cour de la Haye, pour les prompts secours que la Hollande a reçus des troupes autrichiennes : le même courrier a apporté à l'empereur une offre de 30 millions de florins.

Notre cour vient de donner ordre de frapper encore quelques milliers de médailles, en or et en argent, lesquelles seront envoyées, au premier jour, aux généraux prince de Cobourg, Clerfayt et Wurmser : elles seront distribuées à nos guerriers qui se sont le plus distingués.

Nous recevons chaque jour des nouvelles satisfaisantes de nos armées ; dans toutes ses dépêches, le prince de Cobourg donne de grands éloges à la bravoure de l'archiduc Charles, et du baron Malk. L'archiduc Charles a reçu, le 23, la grande croix militaire de Marie-Thérèse. Le général Mak est le même que celui dont le général Laudon avoit fait l'éloge en disant à ses officiers : *Vous verrez un jour en lui un grand général.*

On dit ici généralement que l'empereur va partir

au premier jour pour les Pays-bas ; le but de ce voyage est de remplir à l'égard des Brabançons les promesses qu'il leur a données pour leur constitution.

*De Francfort, le 27 mars.* Il y a quelque jours, comme nous l'avons déjà dit, que S. M. prussienne a passé le Rhin avec son armée. Ce passage qui doit influer sur le reste de la campagne, s'est effectué près de Bacharach.

Le neuf de ce mois, le comte d'Attois, accompagné du duc de la Meilleraye, est arrivé à Koenigsberg ; il a pris, le 11, la route de Pétersbourg.

Dans ce moment, nous apprenons que les Français ont été défaits par les troupes prussiennes près de Kreuznach et dans les environs ; ils ont été repoussés jusqu'à Alzey.

## FRANCE.

*Paris.* La convention a ordonné l'impression de toutes les pièces relatives à Dumourier ; mais nos lecteurs ne pourront peut-être pas se les procurer. Nous allons donner l'extrait des principales.

*Les commissaires du département du Nord au général Dumourier.*

Lille, le 29 mars.

Les commissaires de la convention préviennent le général Dumourier de se rendre à Lille pour des explications graves qui le concernent : il donnera le commandement de l'armée au général qu'il croira le plus digne.

Signés, GOSSUIN, MERLIN, TREILHARD.

*Dumourier aux commissaires.*

Tournai, le 30 mars.

Il m'est impossible de laisser l'armée un seul instant, Clairfait me menace ; si je quittois l'armée, elle courroit des dangers ; je me rendrai à Lille, mais pour en expulser les lâches déserteurs qui y sont ; je ne peux plaider et commander à la fois.

Signé, DUMOURIER.

*Lettre de Dumourier à Beurnouville.*

Saint-Amant, le 31 mars.

J'ai fait, sans inquiétude de la part de l'ennemi, ma retraite dans le camp de Maulde ; j'attribue cette mollesse à nous poursuivre au défaut de fourage, l'ennemi ayant 20 mille hommes de cavalerie ; j'ai eu une entrevue avec un envoyé du prince de Cobourg : nous sommes convenus de la reddition de Breda et Gertruydenberg, qui ont obtenu une capitulation honorable ; je m'attends bien que cette mesure sera encore blâmée.

La convention vient de faire arrêter le général d'Harville au moment où il étoit le plus nécessaire ; depuis un mois en voilà quatre qui ont subi le même sort. Que signifie cette conduite ? L'assemblée veut-elle donc tout désorganiser ? J'apprends que nos prisonniers et nos déserteurs publient chez l'ennemi que nous sommes las de la guerre, et que le soldat n'aspire qu'à retourner dans ses foyers, que notre armée est désorganisée.

Ce rapport n'est que trop vrai ; nos vieux soldats sont morts, et remplacés par des recrues sans armes et sans volonté ; les départemens sont fatigués de l'anarchie, ils se plaignent des commissaires.

Les commissaires accusent, mettent en arrestation ; tous les pouvoirs sont confondus, les principes renversés, les désordres à leur comble ; je vous répète que si nous ne travaillons à la paix, nous sommes perdus sans ressource.

*Lettre sans date, écrite par Dumourier aux administrateurs du département du Nord.*

Citoyens administrateurs, la tyrannie, les assassinats, les crimes de tout genre sont à leurs comble à Paris. L'anarchie nous dévore sous le masque de la sainte liberté. Plus les dangers sont grands, plus la convention devient tyrannique, cruelle.

J'ai osé lui dire la vérité dans ma lettre du 12 de ce mois ; aussitôt les Marat, les Robespierre, ont dévoué ma tête à leur vengeance. Quatre commissaires ont été envoyés pour m'arrêter, ou plutôt pour se défaire de moi. Le ministre de la guerre s'est joint à eux. Beurnouville, dont j'ai fait la fortune militaire, veut m'assassiner. Mes soldats sont en fureur, et si je n'avois retenu leurs mouvemens impétueux, mes ennemis n'existeroient plus.

Je les ai fait arrêter, et je les ai envoyés en lieu sûr, pour me servir d'otages contre les entreprises qu'on tenteroit sur moi. Je ne tarderai pas à marcher sur Paris, pour faire cesser la sanglante anarchie qui y règne. En 1789 nous avons juré une constitution stable ; depuis ce tems nos malheurs ont puni la violation de nos sermens. En faisant reprendre cette constitution, je suis sûr de faire cesser la guerre étrangère et la guerre civile.

Je serai le libérateur de la France entière ; et je jure que je suis bien loin d'aspirer à la dictature. Je m'engage à quitter toute fonction publique aussi-tôt que j'aurai sauvé ma patrie.

*Le général en chef, DUMOURIER.*

§ Motion de la citoyenne Lacombe aux Jacobins. C'est dit-elle, lorsque la patrie est en danger, qu'il faut adopter les mesures les plus fermes et les plus vigoureuses. Je vais vous indiquer celles qui doivent sauver Paris. Je déclare qu'elles ne peuvent effrayer les amis de la liberté. Je réclame le plus grand calme, et regarderai comme ennemis de la chose publique ceux qui m'interrompent. Il n'est plus question d'aller aux frontières ; il faut défendre Paris. Je viens vous

proposet de vous assurer de tous les aristocrates , et de les contraindre à marcher au-devant des ennemis que Dumourier amène sur Paris. Nous leur signifions que s'ils nous trahissent , leurs femmes et leurs enfans seront égorgés , et leurs propriétés seront incendiées ; que nous livrerons Paris aux ennemis , mais en cendres , mais en feu , et non autrement. Nous ne voulons pas parler , nous voulons que les aristocrates servent , malgré eux , la cause de la liberté. Je ne veux pas que les patriotes sortent ; ils doivent garder Paris , et s'ils sont vaincus , qui hésitera à mettre le feu sera poignardé à l'instant. Je veux que les égoïstes propriétaires dont les accaparemens ont fait les malheurs du peuple , combattent les tyrans qui nous menacent , ou qu'ils meurent. Si vous n'adoptez pas cette mesure , Paris est perdu , et avec lui la liberté péra. ( Appl. )

§ On redoute que Dumourier ne veuille effectivement marcher sur Paris. Déjà l'on prend des mesures ; tous les célibataires devront marcher. L'embarras est de savoir comment on fournira des subsistances à toute cette multitude in-expérimentée et in-armée.

§ Marat a inculpé hier , aux jacobins , tout le côté gauche de la convention d'être complice de Dumourier. Je flaire cela de loin , dit-il , moi vieux renard de la révolution. Si Dumourier le tenoit , il pourroit peut-être bien le flaire de haut.

§. Après la fermentation considérable qu'il y a eü hier à Paris sur la nouvelle de la trahison de Dumourier , on auroit cru que la capitale seroit encore très agitée aujourd'hui. Cependant tout y est assez tranquille , et quoiqu'on publie que Dumourier avance sur Paris , qu'il n'en est qu'à 43 lieues on se rassure sur ce que Dumourier ayant envoyé des proclamations à Lille et à Valenciennes , pour les engager à se rendre à lui ; cette proclamation a été déchirée et foulée aux pieds par les garnisons.

L'argent vaut 24 liv. et les louis d'or se vendent 54 liv.

§ Deux nouvelles contradictoires sur Dumourier se sont répandues , l'une qu'il est passé chez l'ennemi avec son état-major , l'autre qu'il est arrêté.

§ VÉDETTE. Nous devons à la mémoire d'un héros la publicité du trait qui suit :

Les révoltés , au nombre de plus de dix mille dans le département du Morbihan , dont plusieurs émigrés et soixante-quatorze prêtres , se sont emparés de la ville de la Roche Bernard , chef-lieu de district : après avoir pillé toutes les caisses publiques et incendié les registres et papiers des différens bureaux , se sont saisis du citoyen Sauveur , receveur de l'enregistrement et des biens des émigrés ; ils lui proposèrent , le sabre levé , de prendre la cocarde blanche , il refusa ; il fut frappé de plusieurs coups , il insista ; ils voulurent lui faire crier vive le roi ! vive la famille royale ! il prononça , couvert de sang , vive la nation ! vive la république ! On substitua à son chapeau la cocarde blanche à celle tricolore ; on lui fit ainsi faire le tour de la ville à coups de plat sabre , et ensuite entrer dans l'église de la paroisse , où on lui mit une torche à la main , pour faire amende honorable à la divinité , profanée , disent-ils , par la chimérique constitution française : sorti de l'église , ils le mutilèrent pour lui faire de nouveau crier vive le roi ! vive la religion ! sous peine d'être à l'instant fusillé , le patient fit encore entendre ces mots : vive la nation ! vive la république ! Aussi-tôt on l'attache à un arbre , et quatre balles dans la tête furent le prix de son patriotisme inébranlable.

Quelle fermeté , quel courage dans un jeune homme de vingt-six ans ! son nom doit être gravé sur l'aitain , il est immortel. Veuillez bien , citoyen insérer ce trait héroïque dans votre feuille.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Suite de la séance du mercredi 3 avril.

Les commissaires envoyés dans le département de la Meurthe , écrivent de Sedan que les recrues affluent de toutes parts , mais que n'y ayant point de commissaires des guerres pour les recevoir , les volontaires se sont dispersés. Renvoyé au ministre pour que l'adjoint chargé de cette partie , rende compte des cadres que les recrues devoient remplir.

Une lettre de Saint-Martin , du 30 mars , annonce que les rebelles se sont avancés au nombre de 6000 , sur la ville des Sables ; que la

canonade, commencée à la pointe du jour, a duré cinq heures.

Tout officier ou soldat arrivant des armées, muni ou non de certificats, sera arrêté aux barrières, et mis en lieu de sûreté jusqu'à nouvel ordre... toutes personnes qui ne porteront pas la cocarde, seront arrêtées.

Les commissaires de la convention, à Valenciennes, envoient une proclamation de Dumourier à la garnison de cette ville; ils annoncent qu'il a fait arrêter les quatre commissaires, qu'il est tems que l'armée émette son vœu & rende à la France le repos qu'elle a perdu par le crime de ses représentans, et qu'il est tems de reprendre la constitution; mais cette proclamation a été foulée aux pieds, et l'on croit pouvoir compter sur Valenciennes.

Deux députés de Lille annoncent l'arrestation de Mazinski agent de Dumourier, dont on ordonne la translation à Paris, pour être jugé par le tribunal révolutionnaire. Lille périra plutôt, que de capituler avec les tyrans. La section de Marseille est prête à partir. Décret qui déclare la peine de mort encourue par ceux qui partageront les principes de Dumourier, ou qui partageront la rebellion de ce traître.

On propose différentes mesures de sûreté qui sont ajournées.

*Séance du Jeudi 4 avril.*

La colonie de Cayenne s'est organisée conformément à la loi, en admettant les gens de couleurs.

Le département de la Dordogne a mis en état d'arrestation toutes les personnes suspectes. Haute-Loire et Cantal, ont complété leur recrutement.

Décret qui met en liberté tous les soldats détenus aux galères avant la déclaration de guerre.

Un officier de l'état-major de l'armée de Dumourier a tout bravé pour échapper à l'ar-

mée, et rendre compte de l'arrestation des commissaires à Tournai.

Camus porta la parole au général. Je vous somme au nom de la loi de nous suivre, et de venir à la barre de la convention rendre compte de votre conduite. Le général a voulu éluder, réitérative sommation plus ferme, suivie de représentations. Le général les quitta, et tous ceux qui l'entouroient dirent à haute voix, *ce sont les gueux il faut les tuer.* Lorsqu'ils furent dehors, on les força de monter dans une voiture, Beurnonville voulut les suivre, un coup de sabre le fit tomber, baigné dans son sang. Les commissaires furent conduits à l'ennemi comme otages. Soyez tranquilles; vos frontières du nord sont dans un état respectable, Dumourier est abandonné à lui-même, ses complices sont arrêtés à Valenciennes, toute communication est rompue avec lui.

On décrète que les citoyennes Montesson et Egalité seront mises en arrestation, et les scellés apposés sur leurs papiers; les citoyens Egalité et Sillery seront gardés à vue. Si nos enfans, ont ils dit, sont coupables, nous serons des Brutus, Décret qui en oint au conseil exécutif de faire paroître à la barre Egalité fils, Valence, et l'état major de Dumourier, et s'ils n'obéissent pas sous huitaine, ils seront dès cet instant hors de la loi.

Une députation de Lille, vient demander des secours et renouveler le serment de vivre libres ou mourir.

Fabre, annonce que le comité a pris toutes les mesures nécessaires pour défendre nos places fortes; et d'excellens citoyens se sont chargés d'une entreprise hardie, mais sûre pour arrêter Dumourier.

On décrète qu'il sera procédé par appel nominal, à la nomination du ministre de la guerre, qu'il sera envoyé six commissaires de la convention près des armées du Nord et des Ardennes. La nomination du général Dampierre commandant en chef de ces deux armées est approuvée. Il sera formé un camp de 40 mille hommes pour protéger Paris.

On souscrit à Paris, au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.